

## Présentation

L'arbitrage est au cœur de l'activité de Dentons. Qu'il s'agisse d'arbitrage international ou interne, nous fournissons à nos clients un conseil fin et adapté. Nous avons le souci du service et du résultat.

Nos avocats connaissent votre activité et vos objectifs et maîtrisent parfaitement les règles – écrites et non écrites - qui régissent les procédures d'arbitrage. Disposant d'une grande expérience dans de nombreux secteurs d'activités, notamment l'industrie pétrolière et gazière, les ressources naturelles, l'hôtellerie, les services financiers, les infrastructures et les relations avec les gouvernements, nous vous aidons à atteindre vos objectifs commerciaux.

Tirez parti de notre expérience et de notre réseau mondial afin de vous adapter aux spécificités locales. Notre expertise couvre les principales règles applicables en matière d'arbitrage et les principales institutions arbitrales au monde, telles que la Cour Internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI), la London Court of International Arbitration (LCIA), le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), l'International Centre for Dispute Resolution (ICDR), l'American Arbitration Association (AAA), et de nombreuses autres institutions. Nous avons également une vaste expérience de l'arbitrage ad hoc, en particulier selon le règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI).

Quel que soit le lieu d'arbitrage, notre équipe travaille à vos côtés sur des procédures régies par le droit civil, la common law, le droit international public, et les traités internationaux relatifs aux investissements.

Les domaines d'activité couvrent:

- Arbitrage commercial international
- Arbitrage des différends relatifs aux traités d'investissement